

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- SEANCE DU 16 JANVIER 2009 -

Etaient présents ou représentés : M. BAUDORRE, M. BEYLOT, M. BRUN, M. GOZE, M. PORTINE, M. RIBEYRE, Mme RIGAL-CELLARD, Mme BOULERIE, Mme DINCLAUX, M. ERTLE, M. HOYAUX, M. LOQUAY, M. PEBARTHE, M. RICHARD, M. JOLY, M. POLI, Mme SANGUIRGO, M. GIRON, Mlle VAILLANT, M. BOULANGER, M. CHUPIN, M. DELMOLY, M. REIFFERS, M. SIRE.

Le Président ouvre la séance à 11 H 15.

I - ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 19 DECEMBRE 2008

Le procès-verbal de la séance du 19 décembre 2008 est adopté à l'unanimité.

II - REFORME DES CONCOURS D'ENSEIGNEMENT

Le Président rappelle que ce projet de réforme agite l'ensemble des universités françaises. Cette situation montre bien que si les réformes sont nécessaires, tout est dans la manière dont elles sont conduites et dans le temps qui est donné pour les mettre en œuvre.

Il a été frappé par la protestation qui s'est élevée au sein de Bordeaux 3 de partout à des degrés divers. Il y a là une certaine convergence qui est inhabituelle.

Il a constaté qu'il n'y avait pas d'hostilité à une réforme mais que ce qui était remis en cause, c'était le contenu de la réforme et son calendrier.

Il était donc nécessaire que le Conseil d'Administration de l'université prenne position. C'est l'aboutissement d'un long processus qui a commencé par un premier vote du Conseil d'Administration, le 22 octobre dernier, pour demander un moratoire. Des réunions ont eu lieu à l'intérieur de Bordeaux 3 avec les responsables de masters et de concours et à l'extérieur de Bordeaux 3 avec les autres universités bordelaises et l'université de Pau. Enfin, il y a deux jours, l'assemblée des 3 conseils a été réunie pour débattre de cette question.

A l'issue de ce processus, on constate qu'il y a un consensus pour ne pas forcer le rythme d'élaboration des maquettes et pour refuser de déposer des maquettes au 15 février.

Il faut cependant évoquer les conséquences d'une telle prise de position. La construction de la maquette régionale est actuellement en négociation avec Bordeaux IV et l'IUFM, Bordeaux 1 et Bordeaux 2 et l'université de Pau. Cette négociation a déjà permis la reconnaissance de l'égalité horaire entre le disciplinaire et le non disciplinaire et l'inscription des étudiants dans leurs universités respectives. Si Bordeaux 3 refuse de participer à cette négociation, il se peut que Bordeaux IV dépose une maquette conventionnée avec les autres universités. Cette maquette pourrait être acceptée par le ministère et cela signifierait alors que Bordeaux 3 ne participerait pas à la formation. En conséquence, les étudiants de Bordeaux 3 ne pourraient pas préparer les concours à Bordeaux 3. Mais l'année prochaine, on sera bien obligé de négocier notre participation dans le cadre de cette maquette préexistante.

Il souligne également que le PRES, à travers son bureau, souhaite une seule maquette pour l'ensemble des universités d'Aquitaine. Si on ne participe pas à cette maquette, il y aura un risque de crise à l'intérieur du PRES qu'il faudra gérer.

Hier après-midi, le ministère a annoncé quelques concessions, notamment la mise en place de bourses et le paiement de stages. Il s'agit de concessions non négligeables mais qui ne sont pas suffisantes au regard des attentes. La question qui nous est posée aujourd'hui est de savoir s'il faut se prononcer dès maintenant et prendre une décision de type délibératif définitif pour l'université, ou s'il convient d'attendre d'autres annonces du ministère.

M. LOQUAY remarque qu'il existe une autre hypothèse, c'est celle qui consisterait à demander au PRES de s'associer à la démarche de refus portée par Bordeaux 3. Il pense que les collègues des autres universités bordelaises sont également en train de s'interroger pour demander un moratoire.

Le Président indique qu'il envisage effectivement cette hypothèse, qu'il en sera porteur auprès du bureau du PRES et qu'il ne peut pas dire si celui-ci l'acceptera.

M. BEYLOT tient à préciser que la question ne concerne pas que Bordeaux 3 et le PRES mais qu'il s'agit d'un débat national. Il faut envoyer un message clair d'inquiétude et de désapprobation par rapport à ce projet dangereux et préjudiciable aux intérêts de nos Masters recherche en Lettres et Sciences humaines. Il faut peser fortement en faveur d'un moratoire et d'une renégociation de la réforme. Cette réforme proposée ne permet, ni une amélioration de la formation professionnelle des enseignants, ni un adossement authentique à la recherche.

M. BRUN rejoint ce qui vient d'être dit par M. BEYLOT. Il est effectivement très important de recentrer le débat sur les enjeux nationaux. Il est nécessaire de s'interroger sur les conséquences qu'aurait la non participation de Bordeaux 3 à la construction de maquettes, mais il est tout aussi nécessaire de s'interroger sur les conséquences de sa participation, notamment sur les conséquences financières. En effet, si les stages seront pris en charge financièrement par l'Education Nationale, les maîtres de stage devront être payés par l'université sur ses fonds propres. Compte tenu du nombre important de maîtres de stage prévisible et du coût des heures complémentaires que cela va induire, il s'agit d'une augmentation très importante des dépenses de l'université.

Il rappelle enfin au Président que celui-ci s'est engagé, lors de son discours pour le renouvellement de son mandat en avril dernier, de défendre avec force, en tant que Président du PRES, les intérêts de Bordeaux 3 au sein du PRES.

M. PEBARTHE rappelle que ce débat s'inscrit dans un processus plus vaste de réforme du système éducatif. Des interrogations et des inquiétudes se développent sur la finalité du projet : s'agit-il de maintenir l'université tout en l'améliorant ou s'agit-il de changer l'université de façon radicale ? On voit bien que c'est la deuxième solution qui a été retenue sans le dire et sans que personne ne soit associé. Il n'y a eu aucune réponse aux questions posées et aucune négociation n'a été ouverte. Les inquiétudes et la désapprobation des milieux universitaires ont été transmises mais, là encore, aucune réponse n'a été apportée. En conséquence, il n'est plus possible de prendre une position tiède. C'est le gouvernement qui nous force à une position radicale en refusant de négocier. Il faut faire au moins un moratoire et, bien entendu, ne déposer aucune maquette. La question n'est pas de s'inscrire ou non dans la logique du PRES mais cela concerne notre conception de l'université, de l'offre de formation des maîtres et plus généralement notre conception de la société et notre propre éthique. Si cette réforme est adoptée, bon nombre des éléments qui font ce que nous sommes vont disparaître. C'est pour cela qu'il faut rédiger un texte court clair et sans ambiguïté pour adresser un message fort au gouvernement.

En réponse à une question de M. CHUPIN, il est précisé que les crédits non utilisés du plan Licence ne peuvent être utilisés pour les Masters.

M. BAUDORRE souligne que cette question des moyens doit être traitée de façon beaucoup plus globale car il faut également prendre en compte les moyens de la formation qui était auparavant donnée par l'IUFM et dont on ne sait pas aujourd'hui comment ils seront financés.

M. HOYAUX rappelle que le plan Licence a vocation à disparaître dans deux ou trois ans avec l'intégration dans les maquettes. La question qui se pose est celle de l'autonomie des universités à qui l'on demande, à l'intérieur d'un budget global et contraint, de favoriser une action au détriment des autres. Il estime également que la responsabilité du conseil ne doit pas être liée au respect de l'intégration dans le PRES. Il revendique sa responsabilité individuelle et la responsabilité du Conseil d'Administration de l'université. Il souligne que le PRES n'a aucune légitimité puisqu'il n'a pas de Conseil d'Administration désigné par des élections directes.

M. CHUPIN indique que les demandes de maquettes correspondent à une commande faite par l'État qui a été élu démocratiquement au suffrage universel et qui souhaite réformer les métiers d'enseignement. Pour ce faire, il demande aux professionnels de la formation de constituer des maquettes. Si l'on ne répond pas à cette commande, ne remet-on pas en cause la légitimité de l'État ? Si l'université se met en marge de la formation des enseignants, on peut craindre que l'État ne confie cette mission à d'autres.

M. GIRON ne pense pas que la légitimité de l'État soit remise en cause par un vote négatif du Conseil d'Administration. C'est plutôt la légitimité politique et l'indépendance des universités qui sont remises en cause par l'État. Aujourd'hui, on veut imposer un système mécanisé pour former de futurs enseignants. C'est la responsabilité des universités de prendre d'une façon auto décidée les décisions qui lui paraissent les meilleures dans ce domaine.

M. BAUDORRE rappelle que les rapports entre l'État et les universités sont des rapports de partenariat privilégié. On dépend en grande partie de l'État et l'on souhaite rester un service public mais pour ce qui concerne cette réforme, il n'y a eu aucune négociation avec le Ministère et il n'a pas été possible de faire des propositions pour améliorer ce texte.

M. PEBARTHE souligne que certains IUFM sont d'accord pour ne pas déposer de maquettes mais il faut se rendre compte que si les IUFM ne déposent pas de maquettes, les étudiants iront s'inscrire dans d'autres Masters et les IUFM ont des craintes légitimes pour leur avenir. C'est donc pour répondre à ce problème de survie que les IUFM ont constitué des maquettes et non parce qu'ils étaient d'accord avec cette réforme.

On ne peut pas demander à des intellectuels, à des chercheurs et à des enseignants d'appliquer une réforme sans réfléchir à ses conséquences qui sont importantes pour la société. Cette réforme est négative sur tous les points et il n'est pas possible de soutenir un tel processus.

M. BRUN indique que personne ne remet en cause la légitimité de l'État. Mais il n'est pas possible non plus, au nom de cette légitimité, de demander aux universités de renoncer à leur autonomie. Si on suit ce raisonnement, il n'existera alors plus de contre-pouvoir. L'université a une autonomie qui a été rappelée et même accrue dans la loi de 2007.

M. SIRE comprend bien que le projet n'a l'air de satisfaire personne, même ceux qui ont travaillé aux maquettes, mais il se demande s'il ne serait pas plus intéressant pour Bordeaux 3 de faire une contre-proposition et d'expliquer comment elle voit la formation des futurs enseignants. Cela serait peut-être plus productif qu'un simple refus.

M. CHUPIN adhère à cette idée.

M. RICHARD rappelle que la demande de moratoire d'un an est bien justifiée pour permettre la mise en place d'une réflexion et d'une négociation pour construire un autre projet. Il n'est pas possible d'être prêt tout de suite.

M. BRUN souligne que beaucoup de questions importantes restent encore sans réponse de la part de l'État, notamment les programmes des concours et, qu'en conséquence, il n'est pas possible de réfléchir aux maquettes sans ces éléments.

M. GOZE partage la position qui a été défendue par M. BEYLOT. En tant que spécialiste des politiques publiques, il observe que la société évolue et que cela nécessite bien entendu des réformes, mais pas forcément au même moment, ni dans tous les domaines. La réforme est devenue un mode d'existence politique, un mode d'occupation de l'actualité au risque de compromettre sa mise en œuvre.

M. CHUPIN demande si des projets de maquettes ont déjà été faits.

Le Président indique qu'il y a eu des réflexions et des débuts d'élaboration mais c'est la réflexion nationale qui est toujours en cours.

M. BAUDORRE précise que l'on a besoin de connaître le cadre de la réforme pour pouvoir travailler sur une contre-proposition. La formation doit déboucher sur les concours et sur l'entrée dans le métier qui sont définis par l'État. Il est difficile de faire des maquettes sans connaître la totalité des éléments.

M. BRUN indique que dans la première circulaire en octobre, il était indiqué que les Masters enseignement s'appuieraient sur les centres de recherche et les collègues avaient commencé à travailler sur le mémoire de recherche. Or hier, le ministre a dit que le mémoire serait un rapport du stage du second semestre. Le centre de recherche a totalement disparu. On voit bien, dans cet exemple, la difficulté pour les collègues de travailler et de réfléchir. On se rend compte également que le ministère lui-même ne connaît pas toutes les réponses. Dans ces conditions, il est évident qu'un moratoire est indispensable. De toute façon, les

deux tiers des universités ne renverront aucune maquette. Il n'est pas possible, en l'état, d'accepter une réforme qui casse la formation disciplinaire des enseignants.

Le Président propose un texte qui pourrait faire l'objet d'un vote du Conseil d'Administration.

Un certain nombre d'observations sont faites sur ce texte.

M. PEBARTHE souligne qu'un grand nombre de composantes de l'université n'a pas travaillé sur les maquettes et qu'il n'est pas question de leur demander aujourd'hui de réfléchir dans le cadre de la réforme telle qu'elle se présente.

Après plusieurs interventions, le texte suivant est soumis au vote du conseil :

« Fidèle à son vote du 22 octobre dernier réclamant un moratoire sur la réforme de la formation des enseignants, le CA de l'université Michel de Montaigne - Bordeaux 3, réuni ce jour 16 janvier 2009 en séance exceptionnelle, constate que le calendrier de cette réforme, l'absence de réflexion entre l'adossement à la recherche et les concours, la nature des épreuves, les contraintes qu'impose le calendrier des futurs concours placés en milieu d'année universitaire vont conduire à un affaiblissement de la formation disciplinaire et professionnelle. Il refuse de remettre au Ministère tout projet de maquette au 15 février 2009. Il confirme sa demande d'un moratoire d'un an au cours duquel concertations et négociations devront permettre d'élaborer un projet de réforme des concours viable et conforme aux intérêts et aux valeurs de la société française.

Il demande aux universités d'Aquitaine d'être solidaires de cette position qui n'est pas hostile à une nécessaire réforme mais à cette réforme qui nous est imposée ».

Le Conseil d'Administration approuve, à l'unanimité, ce texte.

Le Président indique qu'il a bien l'intention de défendre ce texte auprès du bureau du PRES et d'inviter les autres membres du PRES à faire preuve de solidarité, mais il rappelle qu'il n'est qu'un des huit membres du PRES et que rien ne garantit que ce texte sera approuvé.

Le Président clôt la séance à 13 H 00.

Le Président,

SINGARAVÉLOU